

Propcons A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 53.539.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration en date du 31 janvier 2008

La démission de Monsieur Martin Heyse, demeurant au 61, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort, avec effet au 2 janvier 2008, au poste d'administrateur, est acceptée.

Pour extrait sincère et conforme

PROPCONS A.G.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008031144/780/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07714. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Le Royaume de Winnie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 4, rue de Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 115.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 février 2008.

G. Keller

Comptable

Référence de publication: 2008031422/2459/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09854. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Stanwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 159.250,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.034.

In the year two thousand and eight, on the fifth of February.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

Mr Michael Bickford, residing at 58, Rutland Gate, SW7 1PL London, United Kingdom,

Mr Chad Pike, residing at 25, Burnshall Street, SW3 3SR London, United Kingdom, both here represented by Ms Stéphanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two proxies established on February 1st, 2008.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy-holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of STANWICH S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 109.034, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on June 17, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1120 dated October 29, 2005, and whose bylaws have been last amended by an extraordinary general meeting held on February 15, 2007 in front of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 4, 2007, under number 787.

II. The Company's share capital is fixed at seventy-four thousand five hundred Euro (€ 74,500.-) divided into five hundred ninety-six (596) shares of one hundred twenty-five Euro (€ 125.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of eighty-four thousand seven hundred and fifty Euro (€ 84,750.-) to raise it from its present amount of seventy-four thousand five hundred Euro (€ 74,500.-) to one hundred fifty-nine thousand two hundred and fifty Euro (€ 159,250.-) by creation and issue of six hundred seventy-eight (678) shares, all with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (€ 125.-) each.

Intervention - Subscription - Payment

Mr Michael Bickford, prenamed, declared to subscribe for three hundred and thirty-nine (339) new shares and have them fully paid up in the amount of forty-two thousand three hundred and seventy-five Euro (€ 42,375.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held by Mr Michael Bickford towards the Company by virtue of an interest free loan agreement executed on February 1st, 2008, whereby Mr Michael Bickford lent to the Company the amount of forty-two thousand three hundred and seventy-five Euro (€ 42,375.-);

Mr Chad Pike, prenamed, declared to subscribe for three hundred and thirty-nine (339) new shares and have them fully paid up in the amount of forty-two thousand three hundred and seventy-five Euro (€ 42,375.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held by Mr Chad Pike towards the Company by virtue of a loan dated February 1st, 2008, whereby Mr Chad Pike lent to the Company the amount of forty-two thousand three hundred and seventy-five Euro (€ 42,375.-).

Proof of the existence and value of such receivables has been given to the undersigned Notary by a copy of the loan agreements.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6.1. of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«6.1. The share capital is fixed at one hundred fifty-nine thousand two hundred and fifty Euro (€ 159,250.-) represented by one thousand two hundred and seventy-four (1,274) ordinary shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (€ 125.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the parties appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Michael Bickford, demeurant au 58, Rutland Gate, SW7 1PL Londres, Royaume Uni.

Monsieur Chad Pike, demeurant au 25, Burnsall Street, SW3 3SR Londres, Royaume Uni,

ici représentés par Madame Stéphanie Colson, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux procurations données le 1^{er} février 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination STANWICH S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.034, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire à Mersch, reçu en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1120 en date du 29 octobre 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 février 2007 tenue devant Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 mai 2007 sous le numéro 787.

II. Le capital social de la Société est fixé à soixante-quatorze mille cinq cents Euro (€ 74.500,-) divisé en cinq cent quatre-vingt-seize (596) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (€ 125,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante Euro (€ 84.750,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-quatorze mille cinq cents Euro (€

74.500,-) à cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante Euro (€ 159.250,-) par la création et l'émission de six cent soixante-dix-huit (678) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (€ 125,-) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Monsieur Michael Bickford, précité, déclare souscrire à trois cent trente-neuf (339) nouvelles parts sociales et les libère intégralement pour un montant de quarante-deux mille trois cent soixante-quinze Euro (€ 42.375,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance que Monsieur Michael Bickford a à l'encontre de la Société en vertu d'un contrat de prêt sans intérêts en date du 1^{er} février 2008 par lequel Monsieur Michael Bickford a prêté à la Société la somme de quarante-deux mille trois cent soixante-quinze Euro (€ 42.375,-);

Monsieur Chad Pike, précité, déclare souscrire à trois cent trente-neuf (339) nouvelles parts sociales et les libère intégralement pour un montant de quarante-deux mille trois cent soixante-quinze Euro (€ 42.375,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance que Monsieur Chad Pike a à l'encontre de la Société en vertu d'un contrat de prêt sans intérêts en date du 1^{er} février 2008 par lequel Monsieur Chad Pike a prêté à la Société la somme de quarante-deux mille trois cent soixante-quinze Euro (€ 42.375,-).

Preuve de l'existence et de la valeur de ces créances a été donnée au notaire instrumentant par une copie des contrats de prêt.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6.1. des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«6.1. Le capital social est fixé à cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante Euro (€ 159.250,-) représenté par mille deux cent soixante-quatorze (1.274) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (€ 125,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, Relation LAC/2008/5740. — Reçu 423,75 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008033607/211/118.

(080035240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Gebelux, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 12, route de Clervaux.

R.C.S. Luxembourg B 93.107.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 4 mars 2008.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008024826/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 26 février 2008, réf. DSO-CN00190. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080034185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

M.A.C.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 73.367.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch/ Alzette, en date du 27 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 167 du 24 février 2000. Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.
Pour la société M.A.C.M S.A.
Signature

Référence de publication: 2008034895/1635/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01494. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080036497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

M.A.C.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 73.367.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch/ Alzette, en date du 27 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 167 du 24 février 2000. Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.
Pour la société M.A.C.M. S.A.
Signature

Référence de publication: 2008034896/1635/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01496. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080036498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Helveticus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 63, rue Félix de Blochausen.
R.C.S. Luxembourg B 101.819.

EXTRAIT

L'Assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2007 a pris note de la démission de Monsieur Reynald Clavien de ses fonctions de gérants avec effet immédiat.

L'Assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2007 a décidé de transférer l'ancien siège social de la société situé au 1, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:
- 63, rue Félix Blochhausen, L-1243 Luxembourg;

Il ressort d'une convention sous seing privée qu'en date du 3 décembre 2007, Monsieur Reynald Clavien a transféré ses 75 parts sociales à Monsieur Jean-Marc Bourgeois.

En conséquence, au 3 décembre 2007, l'associé unique de la Société est donc Monsieur Jean-Marc Bourgeois.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.
Pour HELVETICUS S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008032651/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09067. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080033773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

M.A.C.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 73.367.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch/ Alzette, en date du 27 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 167 du 24 février 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Pour la société M.A.C.M S.A.

Signature

Référence de publication: 2008034897/1635/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01499. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

TDS Investor (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.479.600,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 118.284.

Extrait de la résolution du Conseil de gérance de la Société

Le Conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

TDS INVESTOR (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008034643/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01214. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Association des Aveugles et Malvoyants du Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 47, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg F 1.040.

«Par jugement rendu en date du 17 janvier 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, première chambre, siégeant en matière d'homologation de décisions d'associations sans but lucratif, a homologué la décision de l'assemblée générale ordinaire de l'association sans but lucratif ASSOCIATION DES AVEUGLES ET MALVOYANTS DU LUXEMBOURG du 17 novembre 2007, qui a déclaré dissoute l'a.s.b.l. ASSOCIATION DES AVEUGLES ET MALVOYANTS DU LUXEMBOURG.

Par décision du même jour l'assemblée générale a transféré le patrimoine ainsi que tous services et engagements de l'association vers la FONDATION LETZEBUERGER BLANNEVEREENEGUNG, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro G 149, établie et ayant son siège social à Rollingen, 47, rue de Luxembourg.

La présente publication intervient conformément à l'article 23 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Rodesch.

Référence de publication: 2008034146/1937/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01712. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

M.A.C.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 73.367.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 167 du 24 février 2000. Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.
Pour la société M.A.C.M. S.A.
Signature

Référence de publication: 2008034899/1635/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01508. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

M.A.C.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 73.367.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 167 du 24 février 2000. Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.
Pour la société M.A.C.M. S.A.
Signature

Référence de publication: 2008034900/1635/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Fondation Crèche de Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-1123 Luxembourg, Plateau Altmünster.
R.C.S. Luxembourg G 144.

Rapport du commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'exécution, pour l'exercice 2005, du mandat de commissaire aux comptes que vous avez bien voulu me confier.

Par analogie avec le régime des sociétés anonymes holding, j'ai effectué ma mission sur base de l'article 62 de la loi modifiée du 10 août 1915.

J'ai constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2005 dont la somme bilantaire s'élève à EUR 821 737 et la variation positive du patrimoine de l'exercice à EUR 104 524 sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui m'ont été soumises. Je n'ai pas de remarque à formuler sur les compte annuels.

Le 13 mars 2006.

P. Duren.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

Actif	31-Dec-05	31-Dec-04	Passif	31-Dec-05	31-Dec-04
	EUR	EUR		EUR	EUR
1. Valeurs réalisables			1. Capitaux propres		
1.1. Assurances	378.265	366.714	1.1. Patrimoine	659.336	536.016
1.2. Titres Cegedel	31.500	26.040	1.2. Ajustement balance d'ouverture		21.053

39896

1.3. Or	69.741	51.702	1.3. Variation du patrimoine . . .	104.524	102.267
1.4. Subvention Ministère de la Famille à recevoir	22.310	22.310			
1.5. Subvention G.D. Charlotte à recevoir	-	20.000			
1.6. Subvention Ville de Luxem- bourg à recevoir	86.072	67.531	2. Dettes à échéance < 1 an		
1.7. Contributions parentales à recevoir	10.640	3.114			
			2.1. Factures à payer	16.786	22.887
			2.2. Sécurité Sociale	27.031	27.787
			2.3. Impôts sur salaire à payer	975	10.673
2. Valeurs disponibles			2.4. Ajustement rémunérations (conv. coll.)	5.140	3.945
2.1. C.C.P.	47.417	14.033			
2.2. B.I.L.	3.358	2.694	3. Produits constatés d'avance		
2.3. Banque de Luxembourg . . .	63	126			
2.4. BGL	172.332	158.262	3.1. Contributions parentales payées d'avance	4.945	6.660
2.5. Caisse	39	1.762	3.2. Don Fondation Leir payé d'avance	3.000	3.000
Total actif	821.737	734.288	Total passif	821.737	734.288

PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 2005

<i>Charges</i>	31-Dec-05	31-Dec-04	<i>Revenus</i>	31-Dec-05	31-Dec-04
	EUR	EUR		EUR	EUR
1. Charges en relation avec l'ac- tivité			1. Subsidés		
1.1. Frais d'alimentation	29.239	25.731	1.1 Oeuvre Grande Duchesse Charlotte	5.000	20.000
1.2. Frais de mobilier	2.028	400	1.2. Ministère de la Famille	37.735	22.310
1.3. Frais d'animation	7.029	2.129	1.3. Ville de Luxembourg	342.543	315.091
1.4. Assurances / taxes / abon- nements	3.868	3.201			
1.5. Frais de langes	7.493	5.142	2. Dons		
1.6. Frais d'entretien	971	2.973	2.1. Don Fondation Leir	3.000	5.000
1.7. Frais médicaux	4.501	5.523	2.2 Don Council Chartred Ac- counting Bodies	-	1.000
1.8. Remboursements parents	837	1.898	2.3. Dons privés	1.060	1.685
1.9. Frais administratifs	623	985			
1.10. Frais de communication	1.651	1.230	3. Cotisations des membres		
1.11. Frais électroménager et pe- tit équipement	9.423	7.994	4. Contributions parentales	521.125	509.424
1.12. Frais bancaires	521	733			
1.13. Formation / Divers	1.579	1.677	5. Produits financiers		
1.14. Hygiène des locaux	3.814	2.094	5.1. Assurances - La Luxembour- geoise	11.551	11.715
1.15. Frais d'eau - gaz - électricité	12.079	14.717	5.2. Coupons Cegedel	840	714
1.16. Frais contrat entretien HACCP	556		5.3. Intérêts sur dépôt à terme	4.076	2.803
2. Charges de Personnel					
2.1. Salaires	573.289	540.703			

39897

<p>2.2. Cotisations sociales 165.372</p> <p>2.3. Impôts sur salaires 31.484</p> <p>3. Charges financières</p> <p>3.1. Variation moins-value non-réalisée Or 928</p> <p>4. Charges à reporter/à imputer</p> <p>4.1. Charges à reporter (factures à payer en 2003) (15.650)</p> <p>4.2. Charges à imputer (factures à payer en 2004) 22.887</p> <p>4.3. Charges à reporter (factures à payer en 2004) (22.887)</p> <p>4.4. Charges à imputer (factures à payer en 2005) 16.786</p> <p>5. Charges Exceptionnelles</p> <p>5.1. Impayés perdus 1.432</p> <p>Total charges 851.688</p> <p>Variation du patrimoine (Gain) 104.524</p> <p>Total 956.212</p>	<p>154.880</p> <p>25.257</p> <p>928</p> <p>(15.650)</p> <p>22.887</p> <p>(22.887)</p> <p>16.786</p> <p>1.432</p> <p>851.688</p> <p>104.524</p> <p>956.212</p>	<p>805.432</p> <p>102.267</p> <p>907.699</p>	<p>5.4. Divers 584</p> <p>5.5. Variation plus-value non-réalisée sur Or 18.039</p> <p>5.6. Variation plus-value non-réalisée sur Cegedel 5.460</p> <p>6. Autres produits</p> <p>6.1. Indemnités de maladie 3.484</p> <p>6.2. Frais d'exploitation payés par la ville -</p> <p>7. Produits à reporter / à imputer</p> <p>7.1. Produits a reporter (cotisations perçues d'avance en 2004) (6.660)</p> <p>7.2. Produits a imputer (cotisations perçues d'avance en 2003) 6.290</p> <p>7.3. Produits a reporter (cotisations perçues d'avance en 2005) (4.945)</p> <p>7.4. Produits a imputer (cotisations perçues d'avance en 2004) 6.660</p> <p>Total revenus 956.212</p> <p>Variation du patrimoine (Perte)</p> <p>Total 956.212</p>	<p>795</p> <p>4.305</p> <p>13.227</p> <p>-</p> <p>(6.660)</p> <p>6.290</p> <p>(4.945)</p> <p>6.660</p> <p>907.699</p> <p>907.699</p>
---	---	--	---	--

Notes aux comptes

Total des recettes extournées car prises en compte au titre de 2005: EUR 119.022

Total des charges extournées car prises en compte au titre de 2005: EUR 49.932

BUDGET 2006

Rectification au 14 mars 2006

Recettes	€	Dépenses	€
Cotisations parentales:	500.000,00	Dépenses salariales:	780.000,00
		Dépenses de fonctionnement courant:	
		Frais d'alimentation	28.000,00
		Langes	6.000,00
Subside Ministère de la Famille:	22.310,00	Frais d'hygiène enfants et soins pharmaceutiques	5.000,00
Œuvre Grande Duchesse Charlotte:	12.395,00	Matériel pédagogique et animation	5.000,00
Fondation Leir	3.000,00	Frais d'équipement mobilier	2.000,00
		Frais d'électro-ménager	2.000,00
Produits financiers	12.000,00	Frais d'entretien locaux / linge	5.000,00
Participation de la Ville 40 % des dépenses globales	347.000,00	Frais petit équipement	2.000,00
		Assurances - Taxes - Abonnements	3.700,00
		Frais Administratifs	2.000,00

39898

		1.800,00
	Frais création site internet	1.800,00
	Frais de communication	1.200,00
	Frais de formation	2.500,00
	Frais d'énergie	14.000,00
	Frais d'entretien locatif	3.500,00
	Frais conseiller médical	2.500,00
	Frais contrat entretien HACCP	700,00
	Frais bancaires	600,00
Total des recettes	896.705,00	867.500,00
Différence positive des recettes et des dépenses:	29.205,00	

Remarque: En vertu de la convention du 14.12.2001, la participation maximale de la Ville s'élève à 330.000 € indice 605,61 de l'échelle mobile des salaires.

soit un seuil de 355365 € à l'indice 652,16 de l'échelle mobile des salaires (01.10.2005)

Référence de publication: 2008018356/4060/169.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ07980. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070145269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

SE Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 6, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 117.010.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008032581/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08600. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080033406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

Société Civile Immobilière MPJ, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2112 Howald, 24, rue du 9 mai 1944.

R.C.S. Luxembourg E 2.113.

Se sont réunis, l'an deux mil sept, le premier décembre, les associés:

1.- M. Michel Reckinger, employé, demeurant à L - 4240 Esch sur Alzette

2.- M. Paul Schergen, indépendant, demeurant à L - 2112 Howald

3.- M. Jean-Paul Wurth employé, demeurant à L - 1940 Luxembourg

Les comparants, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

Résolution 1^{ère}

1.- Le siège social de la société MPJ est fixé à Howald, 24, rue du 9 mai 1944, L-2112 Howald

Résolution 2

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Paul Schergen, prénommé.

Le 1^{er} décembre 2007.

M. Reckinger/ P. Schergen/ J.-P. Wurth.

Référence de publication: 2008027812/206/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07798. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Cooling Watergroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.422.

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COOLING WATERGROUP S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 03.12.1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 175 du 28.02.2000, ayant un capital social de cinquante-trois mille cent euros (53.100,- EUR), représenté par cinq cent trente et une (531) actions avec un valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune. Aucune modification des statuts n'a eu lieu depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio Fernandes, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne Petit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Dupont, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social par incorporation des réserves telles qu'elles résultent du bilan de clôture au 19 décembre 2007, de EUR 946.900,- de la société pour le porter de son montant actuel de EUR 53.100,- à EUR 1.000.000,- par la création et l'émission de 9.469 actions nouvelles de EUR 100,- chacune, souscrites par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société;

2.- Modification de la dénomination de la société en COOLING WATERGROUP S.p.A..

3.- Modification de l'objet social.

4.- Fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2030.

5.- Démission des administrateurs et du commissaire de la société.

6.- Transfert du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg en Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.

7.- Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.

8.- Nomination des administrateurs et du collège des commissaires.

9.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société, par incorporation des réserves telles qu'elles résultent du bilan de clôture au 19 décembre 2007, de EUR 946.900,- de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 53.100,- à EUR 1.000.000,- par la création et l'émission de 9.469 actions nouvelles de EUR 100,- chacune, souscrites par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en COOLING WATERGROUP S.p.A..

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet les activités suivantes:

- la prise de participation et la gestion des participations dans des sociétés et autres entités, de capitaux ou de personnes, à caractère commercial, industriel, agricole ou financier;
- le financement et la coordination technique et financière des sociétés et autres entités dans lesquelles elle a une participation;
- le commerce, la détention et la gestion de titres publics et privés.

La Société pourra en outre accomplir toute autre opération commerciale, immobilière ou financière que l'Organe d'Administration jugera utile à la poursuite de l'objet social.

Et ce, à l'exclusion expresse des opérations visées par les dispositions de l'art. 12 de la Loi 23/3/1983 n° 77.

La Société pourra en outre garantir les dettes des tiers, y compris des sociétés, de la manière qu'elle jugera la plus appropriée: cautions, avals, obligations solidaires, sûretés réelles, etc.

Sont formellement exclues la sollicitation de l'épargne publique au sens de l'art. 11 du DLGS 385/1993, et l'exercice à l'égard du public des activités visées à l'art. 106 du DLGS 385/1993 et ses règles complémentaires, en particulier le Décret du Ministero del Tesoro (Ministère des Finances) du 6 juillet 1994.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 2030.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs de la société à savoir Messieurs Jean-Marc Heitz, Mohammed Kara et de Madame Romaine Scheifer-Gillen, et du commissaire aux comptes de la société à savoir Monsieur Robert Reggiori, et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la Société de Luxembourg à Milan, Via Cantu`1 (Italie), et de faire adopter par la Société la nationalité italienne, selon la loi italienne, sans dissolution ni liquidation antérieure.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

Septième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

«*Statuto della Società' COOLING WATERGROUP S.p.A.*

Denominazione, sede, oggetto e durata

Art. 1. E' costituita una società per azioni denominata COOLING WATERGROUP SOCIETÀ PER AZIONI con sede legale nel Comune di Milano, all'indirizzo che sarà comunicato dall'organo amministrativo al Registro delle Imprese competente.

Art. 2. La società ha per oggetto le attività di:

- assunzione e gestione di partecipazioni in Enti o Società, sia di capitali che di persone, a caractère commerciale, industrielle, agricole ou financier;
- finanziamento e coordinamento tecnico e finanziario delle società ed enti nei quali partecipa;
- compravendita, il possesso, la gestione di titoli pubblici e privati.

La società potrà altresì compiere qualunque altra operazione commerciale, immobiliare o finanziaria che sarà ritenuta dall'Organo Amministrativo utile per il conseguimento degli scopi sociali.

Quanto sopra con espressa esclusione di quanto previsto dall'art. 12 della Legge 23/3/1983 n. 77.

La Società potrà inoltre garantire debiti di terzi, anche Società, nei modi che saranno ritenuti più opportuni: fideiussioni, avalli, coobbligazioni, garanzie reali, ecc..

Sono tassativamente esclusi la sollecitazione del pubblico risparmio ai sensi dell'art. 11 del DLGS 385/1993 e l'esercizio nei confronti del pubblico delle attività di cui all'art. 106 del DLGS 385/1993 e norme integrative con particolare riguardo per il Decreto del Ministero del Tesoro in data 6 luglio 1994.

Art. 3. La società durerà fino al 31 dicembre 2030 (trentuno dicembre duemilatrenta), salvo proroghe o anticipato scioglimento.

Capitale e obbligazioni

Art. 4. Il capitale sociale è di euro 1.000.000 (unmilione) ed è diviso in n ° 10.000 (diecimila) azioni da euro 100,- (centovirgola zero) ciascuna e potrà essere aumentato anche con conferimento di crediti e di beni in natura.

Le azioni sono nominative quando ciò è prescritto dalle leggi vigenti secondo i termini e le modalità dalle leggi stesse fissati, diversamente le azioni - quando sono interamente liberate - possono essere nominative o al portatore a scelta dell'azionista.

Il domicilio degli azionisti s'intende eletto, a tutti gli effetti di legge, presso la sede sociale.

Art. 5.

5.1 Per «partecipazione» (o «partecipazioni») si intende la partecipazione di capitale spettante a ciascun socio ovvero parte di essa in caso di trasferimento parziale e/o anche i diritti di sottoscrizione alla stessa pertinenti.

5.2 Per «trasferimento» si intende il trasferimento per atto tra vivi od a causa di morte di partecipazioni.

5.3 Nella dizione «trasferimento per atto tra vivi» s'intendono compresi tutti i negozi di alienazione, nella più ampia accezione del termine e quindi, oltre alla vendita, a puro titolo esemplificativo, i contratti di permuta, conferimento, dazione in pagamento, trasferimento del mandato fiduciario, donazione e costituzione del diritto di usufrutto.

In tutti i casi in cui la natura del negozio non preveda un corrispettivo ovvero il corrispettivo sia diverso dal denaro i soci acquisteranno le partecipazioni versando all'offerente la somma determinata di comune accordo o, in mancanza di accordo, dall'arbitratore, come in seguito meglio specificato.

L'intestazione a società fiduciaria o la reintestazione, da parte della stessa (previa esibizione del mandato fiduciario) agli effettivi proprietari non è soggetta a quanto disposto dal presente articolo.

5.4 Nella dizione «trasferimento a causa di morte» si intendono comprese la successione legittima o testamentaria, a titolo universale o particolare.

5.5 In tutte le precitate ipotesi di trasferimento di partecipazioni eseguito senza l'osservanza di quanto di seguito prescritto, l'avente causa non avrà diritto di essere iscritto nel libro soci, non sarà legittimato all'esercizio del voto e degli altri diritti amministrativi e non potrà alienare la partecipazione con effetto verso la società.

5.6 I titoli dovranno riportare le norme che ne limitano la trasferibilità.

Prelazione

5.7 Il socio che intende vendere o comunque trasferire in tutto o in parte la propria partecipazione a qualunque soggetto, dovrà darne comunicazione a tutti i soci risultanti dal libro soci ed all'organo amministrativo mediante lettera raccomandata con ricevuta di ritorno inviata al domicilio di ciascuno di essi indicato nello stesso libro; la comunicazione deve contenere le generalità del cessionario e le condizioni della cessione, fra le quali, in particolare, il prezzo e le modalità di pagamento. I soci destinatari delle comunicazioni di cui sopra devono esercitare il diritto di prelazione per l'acquisto della partecipazione cui la comunicazione si riferisce facendo pervenire al socio offerente la dichiarazione di esercizio della prelazione con lettera raccomandata con ricevuta di ritorno spedita non oltre 30 (trenta) giorni dal ricevimento dell'offerta di prelazione.

5.8 Nell'ipotesi di esercizio del diritto di prelazione da parte di più di un socio, la partecipazione offerta spetterà ai soci interessati in proporzione alla partecipazione da ciascuno di essi posseduta.

Nel contempo ciascun socio deve impegnarsi ad acquistare anche la frazione di partecipazione per la quale non sia stata esercitata la prelazione.

5.9 Se qualcuno degli aventi diritto alla prelazione non possa o non voglia esercitarla, il diritto a lui spettante si accresce automaticamente e proporzionalmente a favore di quei soci che, viceversa, intendono valersene e che non vi abbiano espressamente e preventivamente rinunciato all'atto dell'esercizio della prelazione loro spettante.

5.10 La comunicazione dell'intenzione di trasferire la partecipazione formulata con le modalità indicate equivale a proposta contrattuale ai sensi dell'articolo 1326 C.C.. Pertanto il contratto si intenderà concluso nel momento in cui chi ha effettuato la comunicazione viene a conoscenza della accettazione dell'altra parte. Da tale momento il socio cedente è obbligato a concordare con il cessionario la ripetizione del negozio in forma idonea all'iscrizione nel libro soci, con contestuale pagamento del prezzo come indicato nella proposta.

5.11 La prelazione deve essere esercitata per il prezzo indicato dall'offerente.

5.12 Qualora il prezzo richiesto sia ritenuto eccessivo da uno qualsiasi dei soci che abbia manifestato nei termini e nelle forme di cui sopra la volontà di esercitare la prelazione, il prezzo della cessione sarà determinato dalle parti di comune accordo tra loro. Qualora non fosse raggiunto alcun accordo, le parti provvederanno alla nomina di un unico arbitratore che stabilirà il prezzo di cessione, come in seguito precisato.

In caso di mancato accordo sulla nomina dell'unico arbitratore, esso sarà nominato dal Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti di Novara, su richiesta della parte più diligente.

Nell'effettuare la sua determinazione l'arbitratore dovrà tenere conto della situazione patrimoniale della società, della sua redditività, del valore dei beni materiali ed immateriali da essa posseduti, della sua posizione nel mercato nonché del prezzo e delle condizioni offerti dal potenziale acquirente, ove egli appaia in buona fede, e di ogni altra circostanza e condizione che viene normalmente tenuta in considerazione ai fini della determinazione del valore di partecipazioni so-

cietarie, con particolare attenzione a un eventuale «premio di maggioranza» per il caso di trasferimento del pacchetto di controllo della Società.

Qualora il prezzo stabilito dall'arbitratore risultasse superiore al prezzo offerto dal potenziale acquirente, il trasferimento a favore dei soci aventi diritto di prelazione avverrà comunque al prezzo offerto dal potenziale acquirente; qualora il prezzo stabilito dall'arbitratore risultasse inferiore di non oltre il 10%(dieci) del prezzo offerto dal potenziale acquirente, il trasferimento a favore dei soci aventi diritto di prelazione avverrà al prezzo offerto dal potenziale acquirente; diversamente il trasferimento avverrà al prezzo determinato dall' arbitratore.

5.13 Il costo dell'arbitratore sarà per la metà a carico del cedente e per l'altra metà della parte cessionaria.

5.14 Qualora la prelazione non sia esercitata nei termini sopra indicati, il socio offerente sarà libero di trasferire l'intera partecipazione all'acquirente indicato nella comunicazione a partire da 90 (novanta) giorni ed entro 120 (centoventi) giorni da quello della scadenza del termine per l'esercizio della prelazione.

Ove il trasferimento non si verifichi nel termine suindicato, il socio offerente dovrà nuovamente conformarsi alle disposizioni di questo articolo.

5.15 Il diritto di prelazione spetta ai soci anche quando si intenda trasferire la nuda proprietà della partecipazione. Il diritto di prelazione non spetta per il caso di costituzione di pegno.

5.16 La partecipazione trasferita per successione legittima o testamentaria dovrà essere offerta in prelazione a tutti i soci da parte degli eredi e/o legatari nei modi e con gli effetti di cui ai precedenti commi. Fino a quando non sia stata fatta l'offerta e non risulti che questa non è stata accettata, l'erede o il legatario non sarà iscritto nel libro dei soci, non sarà legittimato all'esercizio del voto, e degli altri diritti amministrativi inerenti alle partecipazioni e non potrà alienare le partecipazioni con effetto verso la società.

Gradimento

5.17 Qualora nessun socio eserciti il diritto di prelazione di cui al presente articolo ed in ogni caso di costituzione di diritti di garanzia sulle partecipazioni che comportino l'attribuzione del diritto di voto, è richiesto il gradimento degli altri soci non computandosi la partecipazione relativamente alla quale deve essere espresso il gradimento.

5.18 Salvi i casi nei quali sia già stata effettuata la comunicazione di cui all'art. 5.7 e salvo quanto infra previsto all'art. 5.22, il socio che intenda costituire sulla propria partecipazione diritti reali di garanzia che comportino l'attribuzione del diritto di voto, dovrà inviare agli altri soci ed all'organo amministrativo raccomandata con ricevuta di ritorno contenente l'indicazione della persona del creditore pignoratizio e le altre modalità di costituzione delle garanzie.

5.19 La decisione sul gradimento e l'autorizzazione alla costituzione delle garanzie dovrà intervenire entro 90 (novanta) giorni dalla scadenza del termine fissato per l'esercizio della prelazione ovvero, nei casi in cui non spetta il diritto di prelazione, entro 90 (novanta) giorni dal ricevimento della comunicazione di cui al comma precedente, e, se adottata dai singoli soci, essere comunicata all'organo amministrativo.

L'organo amministrativo dovrà comunicare al socio, con lettera raccomandata inviata all'indirizzo risultante dal libro soci la decisione sul gradimento.

5.20 Qualora entro il termine predetto di 90 (novanta) giorni al socio non pervenga alcuna comunicazione, il gradimento si intenderà concesso e il socio potrà trasferire la partecipazione, nei 30 (trenta) giorni successivi.

5.21 Nel caso di diniego del gradimento la decisione dei soci dovrà essere motivata e contenere l'indicazione di un terzo acquirente, gradito alla società, disposto ad acquistare a parità di condizioni proposte dal socio cedente, il quale resterà comunque libero, a questo punto, di rifiutare l'offerta e conservare la titolarità della propria partecipazione.

Nel caso di diniego del gradimento per la costituzione di diritti reali di garanzia, il pegno potrà comunque essere costituito ma senza attribuzione del diritto di voto al creditore pignoratizio.

Il gradimento potrà essere rifiutato, con obbligo di motivazione, soltanto allorchè il terzo indicato quale cessionario non sia effettivamente dotato di capacità finanziaria e commerciale idonea per il perseguimento dell'oggetto sociale, ovvero allorchè abbia qualità o svolga attività tali per cui la sua presenza nella compagine sociale si ponga o possa porsi in conflitto con l'interesse della società o degli altri soci ovvero sulla base di altre, situazioni oggettive che contrastino con l'interesse della società o degli altri soci.

5.22 Le disposizioni di cui sopra si applicano anche ai trasferimenti a causa di morte.

In tal caso, gli eredi o i legatari del socio defunto dovranno comunicare con lettera raccomandata inviata all'Organo Amministrativo ed agli altri soci l'avvenuta apertura della successione ed i nominativi dei successori nella titolarità della partecipazione entro 12 (dodici) mesi dalla morte del de-cuius.

Fino a quando non sia stato espresso il giudizio in ordine al gradimento, gli eredi od i legatari non saranno iscritti nel libro dei soci, non saranno legittimati all'esercizio del voto e degli altri diritti amministrativi inerenti alle partecipazioni e non potranno alienare le partecipazioni con effetto verso la società.

Liquidazione delle partecipazioni

5.23 Il pagamento delle partecipazioni deve essere eseguito entro sei mesi dall'evento al quale consegue la liquidazione in caso di accordo ovvero dalla decisione dell'arbitratore in caso di disaccordo.

Recesso

Art. 6.

6.1 Hanno diritto di recedere i soci che non hanno concorso all'approvazione delle deliberazioni riguardanti:

- a) la modifica della clausola dell'oggetto sociale, quando consente un cambiamento significativo dell'attività della società;
- b) la trasformazione della società;
- c) il trasferimento della sede sociale all'estero;
- d) la revoca dello stato di liquidazione;
- e) la modifica dei criteri di determinazione del valore dell'azione in caso di recesso;
- f) le modificazioni dello statuto concernenti i diritti di voto o di partecipazione.

I soci hanno altresì diritto di recedere in relazione alla introduzione e soppressione di clausole compromissorie e negli altri eventuali casi previsti obbligatoriamente dalla legge.

6.2 Non compete il diritto di recesso ai soci che non hanno concorso all'approvazione delle deliberazioni riguardanti:

- a) la proroga del termine;
- b) l'introduzione, la modifica o la rimozione di vincoli alla circolazione dei titoli azionari.

6.3 Il socio che intende recedere dalla società deve darne comunicazione all'Organo Amministrativo mediante lettera inviata a mezzo raccomandata con ricevuta di ritorno.

La raccomandata deve essere inviata entro quindici giorni dall'iscrizione nel registro delle imprese della delibera che legittima il recesso, con l'indicazione delle generalità del socio recedente, del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento, del numero e della categoria delle azioni per le quali il diritto di recesso viene esercitato.

Se il fatto che legittima il recesso è diverso da una delibera, esso può essere esercitato non oltre sessanta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio. In tale ipotesi l'Organo Amministrativo è tenuto a comunicare ai soci i fatti che possono dare luogo all'esercizio del recesso entro 30 (trenta) giorni dalla data in cui ne è venuto esso stesso a conoscenza.

Il recesso si intende esercitato il giorno in cui la comunicazione è pervenuta all'organo amministrativo.

Le azioni per le quali è esercitato il diritto di recesso non possono essere cedute e, se emesse, devono essere depositate presso la sede sociale.

Dell'esercizio del diritto di recesso deve essere fatta annotazione nel libro dei soci.

Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato, è privo di efficacia se, entro 90 (novanta) giorni, la società revoca la delibera che lo legittima ovvero se è deliberato lo scioglimento della società.

6.4 Il socio ha diritto alla liquidazione delle azioni per le quali esercita il recesso.

Il valore delle azioni è determinato dagli amministratori, sentito il parere dell'organo di controllo, tenuto conto della consistenza patrimoniale della società e delle sue prospettive reddituali, nonché dell'eventuale valore di mercato delle azioni.

I soci hanno diritto di conoscere la determinazione del valore sopra indicato nei quindici giorni precedenti la data fissata per l'assemblea.

Ciascun socio ha diritto di prendere visione della determinazione di valore di cui sopra e ottenerne copia a sue spese.

Qualora il socio che esercita il recesso, contestualmente alla dichiarazione di esercizio del recesso si opponga alla determinazione del valore da parte dell'Organo Amministrativo, il valore di liquidazione è determinato, entro 90 (novanta) giorni dall'esercizio del diritto di recesso tramite relazione giurata di un esperto nominato dal Tribunale nella cui circoscrizione ha sede la società, che provvede anche sulle spese, su istanza della parte più diligente, si applica l'articolo 1349 comma primo C.C.

6.5 Gli amministratori offrono in opzione le azioni del socio recedente agli altri soci in proporzione al numero delle azioni possedute.

Se vi sono obbligazioni convertibili, il diritto d'opzione spetta anche ai possessori di queste in concorso con i soci sulla base del rapporto di cambio.

L'offerta di opzione è depositata presso il registro delle imprese entro 15 (quindici) giorni dalla determinazione definitiva del valore di liquidazione, prevedendo un termine per l'esercizio del diritto d'opzione non inferiore a 30 (trenta) giorni e non superiore a 90 (novanta) giorni dal deposito dell'offerta.

Coloro che esercitano il diritto d'opzione, purchè ne facciano contestuale richiesta, hanno diritto di prelazione nell'acquisto delle azioni che siano rimaste inoptrate.

Le azioni inoptrate possono essere collocate dall'Organo Amministrativo anche presso terzi.

In caso di mancato collocamento delle azioni, le azioni del socio che ha esercitato il diritto di recesso vengono rimborsate mediante acquisto dalla società utilizzando riserve disponibili anche in deroga a quanto previsto dall'articolo 2357, comma terzo C.C.

Qualora non vi siano utili o riserve disponibili, deve essere convocata l'assemblea straordinaria per deliberare la riduzione del capitale sociale o lo scioglimento della società.

Alla deliberazione di riduzione del capitale sociale si applicano le disposizioni dell'articolo 2445, comma secondo, terzo e quarto C.C.. Laddove alcuno degli eventuali creditori sociali si sia opposto alle deliberazioni di riduzione o l'opposizione sia stata accolta la società si scioglie.

Obbligazioni

Art. 7. La società può emettere obbligazioni al portatore o nominative sotto l'osservanza delle disposizioni di legge.

Il Consiglio di Amministrazione può deliberare l'emissione di obbligazioni non convertibili e la relativa delibera dovrà risultare da verbale redatto da notaio a norma dell'art.2410 del Codice Civile.

Assemblea

Art. 8. Le assemblee, tanto ordinarie che straordinarie, sono convocate anche in località diversa dalla sede sociale, purché in territorio nazionale, e sono presiedute dal presidente del Consiglio di Amministrazione.

La convocazione è effettuata mediante avviso da pubblicarsi sulla Gazzetta Ufficiale della Repubblica Italiana almeno quindici giorni prima di quello fissato per l'adunanza o mediante avviso raccomandato comunicato ai soci almeno otto giorni prima dell'assemblea, purché sia garantita la prova dell'avvenuto ricevimento dell'avviso nel termine suddetto.

Le assemblee, tanto ordinarie che straordinarie, sono valide anche in mancanza dell'avviso prescritto dall'art.2366 del Codice Civile, purché siano presenti l'intero capitale sociale, la maggioranza degli amministratori in carica e la maggioranza dei sindaci effettivi.

L'assemblea ordinaria è convocata almeno una volta all'anno entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale.

Poiché la società partecipa in altre imprese societarie e, ai fini del bilancio individuale e di quello consolidato, deve disporre in tempo utile dei bilanci delle partecipate, debitamente approvati, qualora ciò non si verifichi, il termine suddetto potrà prorogarsi a 180 giorni, a norma del secondo comma dell'art.2364 del Codice Civile.

Art. 9. Le assemblee, sia ordinarie che straordinarie, deliberano validamente in prima convocazione con il voto favorevole di tanti azionisti che rappresentino, sia direttamente che per mezzo di loro delegati, almeno il 51% (cinquantuno per cento) del capitale sociale; in seconda convocazione l'assemblea ordinaria delibera validamente qualunque sia la parte di capitale rappresentata dagli azionisti intervenuti, quella straordinaria delibera validamente con la maggioranza del 51% (cinquantuno per cento) del capitale sociale.

Art. 10. Hanno diritto di intervenire all'assemblea gli azionisti che risultino iscritti nel libro soci da almeno due giorni o che, sempre due giorni prima, abbiano depositate le azioni presso la sede sociale o presso le aziende di credito indicate nell'avviso di convocazione.

Art. 11. L'azionista potrà farsi rappresentare mediante delega rilasciata per iscritto - senza alcuna formalità - a qualsiasi persona, purché non amministratore, sindaco o dipendente della società.

Amministrazione

Art. 12. La società è amministrata a scelta dell'Assemblea da un Amministratore Unico o da un Consiglio di Amministrazione composto da un minimo di due ad un massimo di cinque membri.

Gli amministratori rimangono in carica per il periodo indicato nella deliberazione di nomina, ma in ogni caso per non più di 3 (tre) esercizi sociali e possono essere rieletti. Spetterà all'assemblea ordinaria stabilire il numero dei consiglieri.

Qualora nel corso dell'esercizio sociale vengano a mancare per qualsiasi ragione, uno o più amministratori, si applicano le disposizioni degli articoli 2385 e 2386 del Codice Civile.

Art. 13. Il Consiglio di Amministrazione, qualora tale nomina non sia stata fatta dall'assemblea degli azionisti, sceglie tra i suoi membri un presidente.

Il Consiglio di Amministrazione può eleggere un segretario anche estraneo alla società.

Art. 14. Il Consiglio di Amministrazione si riunisce nel luogo indicato nell'avviso di convocazione, nella sede sociale o altrove, tutte le volte che il presidente lo giudichi necessario o quando ne sia fatta richiesta da due dei suoi membri o dal Collegio Sindacale.

Di regola la convocazione è fatta a mezzo fax o telex o telegramma o lettera raccomandata, da inviarsi a ciascun amministratore ed a ciascun sindaco effettivo, almeno 5 (cinque) giorni prima della riunione. In caso di urgenza, l'avviso di convocazione può essere dato per fax o telegramma o telex almeno 2 (due) giorni prima della riunione.

E' consentita la partecipazione alle riunioni del Consiglio di Amministrazione mediante mezzi di telecomunicazione, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione, di ricevere e trasmettere o visionare documenti, di intervenire oralmente e in tempo reale alla trattazione di tutti gli argomenti.

Verificandosi tali requisiti il Consiglio di Amministrazione si considera tenuto nel luogo in cui si trovano il presidente ed il segretario della riunione.

Art. 15. Le riunioni del Consiglio di Amministrazione sono presiedute dal presidente o, in sua assenza, da un altro amministratore nominato dagli amministratori presenti alla riunione.

Art. 16. Le riunioni del Consiglio di Amministrazione sono regolarmente costituite quando sia presente la maggioranza degli amministratori in carica.

Le deliberazioni sono prese a maggioranza assoluta di voti dei membri del Consiglio presenti alla riunione.
In caso di parità di voti, quello del presidente sarà decisivo.

Art. 17. Le deliberazioni del Consiglio di Amministrazione devono risultare da verbali che, trascritti in apposito libro tenuto a norma di legge, devono essere sottoscritti dall'amministratore che presiede la riunione e dal segretario.

Art. 18. L'Amministratore Unico, o il Consiglio di Amministrazione se nominato, è investito dei più ampi poteri per l'amministrazione ordinaria e straordinaria della società e, più segnatamente, ha la facoltà di compiere tutti gli atti ritenuti opportuni per il raggiungimento degli scopi sociali esclusi soltanto gli atti che la legge o lo statuto riservano all'assemblea degli azionisti.

Art. 19. Il Consiglio di Amministrazione può, in conformità all'articolo 2381 del Codice Civile, delegare le proprie attribuzioni ad uno o più consiglieri delegati, anche disgiuntamente tra di essi, determinando i limiti della delega che, in ogni caso, non può comprendere le attribuzioni non delegabili per legge.

L'Amministratore Unico, o il Consiglio di Amministrazione se nominato, può nominare procuratori speciali, che possono non essere amministratori della società, determinandone i poteri per il compimento di specifici atti o categorie di atti, nonché la eventuale remunerazione.

Art. 20. La rappresentanza legale della società di fronte a qualunque Autorità giudiziaria o amministrativa e di fronte ai terzi, nonché la firma sociale, spettano all'Amministratore Unico o, in caso di nomina di un Consiglio di Amministrazione, disgiuntamente, oltre che al presidente del Consiglio di Amministrazione, anche ai consiglieri delegati, se nominati, e nei limiti della delega loro conferita.

Detti legali rappresentanti possono, nell'ambito dei loro poteri, nominare avvocati e procuratori per assistere e rappresentare la società di fronte a qualunque Autorità giudiziaria ed amministrativa nonché nominare procuratori speciali per il compimento di specifici atti e negozi e di categorie di atti e negozi, determinandone i poteri e la eventuale remunerazione.

Art. 21. All'Amministratore Unico, o ai membri del Consiglio di Amministrazione se nominati, spetta il rimborso delle spese sostenute per ragione dell'ufficio esercitato; inoltre ad essi può essere attribuito un compenso eventuale da determinarsi con deliberazione dell'assemblea degli azionisti.

Art. 22. L'assemblea potrà designare un Presidente onorario che non assume la qualifica di amministratore e che verrà scelto fra persone che si sono distinte nel campo delle attività imprenditoriali o professionali.

Il Presidente onorario ha la veste informale di amichevole compositore di eventuali controversie che potessero sorgere tra gli amministratori, nel caso di nomina di un Consiglio di Amministrazione, in relazione alla gestione degli affari sociali. In tale ruolo fornirà tutti i consigli che riterrà opportuni e necessari per la risoluzione delle controversie, senza che i consigli e i suggerimenti debbano essere obbligatoriamente rispettati dalle parti in causa, in quanto al Presidente onorario è attribuita solo una autorità morale nei confronti degli eventuali contendenti.

Bilancio

Art. 23. Al 31 dicembre di ogni anno sarà compilato il bilancio e l'utile netto dallo stesso risultante sarà ripartito come segue:

- 5% alla riserva ordinaria, fino al limite previsto dall'articolo 2430 del Codice Civile;
- il rimanente utile sarà destinato a riserve di utili o ripartito tra i soci a norma dell'art.2433 del Codice Civile.

Collegio sindacale

Art. 24. La gestione sociale è controllata da un Collegio di tre sindaci effettivi e due supplenti nominati e funzionanti secondo le norme di legge.

Controllo contabile

Art. 25. Il controllo contabile è esercitato da un revisore unico o da una società di revisione iscritti nel registro istituito presso il Ministero di Grazia e Giustizia.

L'incarico di controllo contabile è conferito dall'assemblea, sentito il Collegio Sindacale.

L'assemblea determina il corrispettivo spettante alla società di revisione.

L'incarico ha la durata di tre esercizi, con scadenza alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio dell'incarico.

Scioglimento

Art. 26. In caso di scioglimento della società la liquidazione sarà affidata ad un liquidatore unico nominato dall'Assemblea.

Clausola compromissoria

Art. 27. Le eventuali controversie che sorgessero fra i soci o fra i soci e la società, anche se promosse da amministratori e liquidatori ovvero nei loro confronti e che abbiano per oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, saranno decise da un Collegio Arbitrale, composto di tre membri tutti nominati, entro trenta giorni dalla richiesta fatta dalla parte

più diligente, dal Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti di Novara, che designerà anche il presidente del Collegio Arbitrale.

Il Collegio Arbitrale deciderà come arbitro rituale, a maggioranza, entro novanta giorni dalla costituzione, in modo irrevocabilmente vincolativo per le parti, con dispensa da ogni formalità di procedura.

Si applicano comunque le disposizioni di cui agli artt. 35 e 36 decreto legislativo 17 gennaio 2003 n° 5.

Il Collegio Arbitrale stabilirà a chi farà carico o le eventuali modalità di ripartizione del costo dell'arbitrato.

Non possono essere oggetto di compromesso le controversie nelle quali la legge preveda l'intervento obbligatorio del Pubblico Ministero.

Le modifiche alla presente clausola compromissoria devono essere approvate con delibera dei soci con la maggioranza di almeno due terzi del capitale sociale.

Disposizione generale

Art. 28. Per quanto non espressamente previsto nel presente statuto si applicano le norme di legge vigenti in materia.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer Administrateur unique de la Société:

1. Monsieur Fernando Mosiewicz, né le 25 décembre 1952, à Cordoba (Argentine), résident à Stresa (VB), Via per Binda 8, Code fiscal: MSW FNN 52T25 Z600Z;

comme membres du Collège des Commissaires de la Société:

1. Madame Patrizia Cornale, née le 30 septembre 1964, à Arona (NO), domiciliée à Novara, Via Giolitti 4, code fiscal CRN PRZ 64P70 A429W, Commissaire effectif;

2. Madame Sara Pregnolato, née le 19 juillet 1973 à Novara, domiciliée à Novara, Via Bellandi 17 - Code Fiscal: PRG SRA 73L59 F952R - Commissaire effectif;

3. Madame Patrizia Giordani, née le 15 octobre 1980, à Gattinara, domiciliée à Valduggia (VC), Fraz. Rastiglione n.168 - Code Fiscal: GRD PRZ 80R55 D938W - Commissaire effectif.

4. Madame Cristina Gaviani, née le 23 mars 1979, à Novara, domiciliée à Novara, Via Bescapè n.6 - Code Fiscal: GVN CST 79C63 F952N - Commissaire suppléant.

5. Monsieur Giulio Gasloli, né le 17 janvier 1962, à Cuggiono, domicilié à Novara, Baluardo Partigiani n. 2/B - Code Fiscal: GSL GLI 62 ° 17 D198S - Commissaire suppléant.

6. PricewaterhouseCoopers SPA, constituée le 10 décembre 1999, avec siège à Milano, Via Vittor Pisani n. 20, - Code Fiscal: 12979880155-Réviseur.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Fernando Mosiewicz, né le 25 décembre 1952, à Cordoba (Argentine), résident à Stresa (VB), Via per Binda 8, Code fiscal: MSW FNN 52T25 Z600Z, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier elle lui donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Fernandes, C. Petit, S. Dupont, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008. LAC/2008/837. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008027011/5770/434.

(080027134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

LOGISTIS II Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 24.660.900,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.606.

—
EXTRAIT

En date du 22 février 2005, IXIS AEW LUXEMBOURG S.à r.l., associé et gérant de la Société, a transféré son siège social vers le 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

De plus, en date du 1^{er} octobre 2007, ce même associé et gérant a changé sa dénomination en AEW LUXEMBOURG Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008035881/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02235. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Europa Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 février 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008036262/239/12.

(080038048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

German Retail Portfolio 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.969.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008036259/5770/12.

(080038005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

IH International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 103.797.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50799 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008036260/211/11.

(080038184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Luxhosting Networks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8034 Strassen, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 99.322.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008036261/209/10.

(080038135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.959.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales en date du 19 décembre 2007 que:

- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe A, les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe H, les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe J, les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe M, les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe N, les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe O, les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe P, les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe Q, les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe R, les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe S, les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe T, les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe U, les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe V, les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe W, les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe X, les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe Y, les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe Z ont été transférées de DAME BERMUDA HOLDINGS L.P. à REPE LBREP III LLC.

Il ressort de huit conventions de cession de parts sociales en date du 19 décembre 2007 que:

- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe B ont été transférées de DIRECT BERMUDA HOLDINGS L.P. à REPE LBREP III LLC.

- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe C ont été transférées de ANNANDALE BERMUDA HOLDINGS L.P. à REPE LBREP III LLC.

- les trente-huit mille neuf (38.009) parts sociales ordinaires de classe E ont été transférées de CBC BERMUDA HOLDINGS L.P. à REPE LBREP III LLC.

- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe F ont été transférées de UK RESIDENTIAL BERMUDA HOLDINGS L.P. à REPE LBREP III LLC.

- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe G ont été transférées de BC BERMUDA HOLDINGS L.P. à REPE LBREP III LLC.

- les neuf mille neuf cent huit (9.908) parts sociales ordinaires de classe I ont été transférées de RIVER BERMUDA HOLDINGS L.P. à REPE LBREP III LLC.

- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe K ont été transférées de ENIGMA BERMUDA HOLDINGS L.P. à REPE LBREP III LLC.

- les onze mille quatre cent cinquante et une (11.451) parts sociales ordinaires de classe L ont été transférées de IMP BERMUDA HOLDINGS L.P. à REPE LBREP III LLC.

Il ressort de deux conventions de cession de parts sociales en date du 8 janvier 2008, effectives au 19 décembre 2007, que:

- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe A ont été transférées de REPE LBREP III LLC à DAME HOLDINGS G.P.

- les vingt-cinq (25) parts sociales ordinaires de classe H ont été transférées de REPE LBREP III LLC à ATEMI II HOLDINGS G.P.

Dès lors, depuis le 19 décembre 2007, les cinquante-neuf mille neuf cent quarante-trois (59.943) parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés, Adresse, Numéro d'enregistrement, Nombre de parts

REPE LBREP III LLC, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, USA, 4324484:
25 B, 25 C, 38.009 E, 25 F, 25 G, 9.908 I, 25 J, 25 K, 11.451 L, 25 M, 25 N, 25 O, 25 P, 25 Q, 25 R, 25 S, 25 T, 25 U, 25 V, 25 W, 25 X, 25 Y, 25 Z

ATEMI II HOLDINGS GP, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808 USA, 4476548: 25 Class H

DAME HOLDINGS GP, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808 USA, 4473207: 25 Class A
PAPAGAYO BERMUDA HOLDINGS LP, Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, 39990: 25
Class D

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2008.

Pour extrait conforme
LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l.
B. Bauduin
Category A Manager

Référence de publication: 2008036194/8224/60.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08012. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Satlynx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.234.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.340.

Il résulte d'une lettre de démission de Monsieur Paul Heinerscheid du 22 février 2008, que ce dernier a démissionné de ses fonctions de gérant et de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 22 février 2008.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008036174/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02653. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Satlynx Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 126.549.

Il résulte d'une lettre de démission de Monsieur Paul Heinerscheid du 22 février 2008, que ce dernier a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 22 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008036175/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02651. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Rosalia Real Estate AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 114.710.

Die Anschrift von Herrn Veit Michael, beauftragt mit der tägliche Geschäftsführung, ändert wie folgt:
Berufsanschrift : L-6637 Wasserbillig Esplanade de la Moselle, 30
Was die Vertretungsberechtigung angeht, bleibt alles unverändert.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Amtsblatt (Mémorial C) und im Handelsregister.

Wasserbillig, den 31. Dezember 2007.

Unterschriften.

Référence de publication: 2008036176/680/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02634. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Happy Greens - Bourglinster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6162 Bourglinster, 36, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 46.863.

Auszug aus der Ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten in Bourglinster am 28. Januar 2008

Die Ausserordentliche Generalversammlung beschliesst dass:

Herr Thomas Kolb, Bankkaufmann, wohnhaft in L-6421 Echternach, 8, rue Ste. Claire rückwirkend zum 1 Januar 2008 als Delegierter und Verwaltungsratsmitglied sowie Geschäftsführer für 5 Jahre ernannt wird.

Nach diesem Beschluss, setzt sich der aktuelle Verwaltungsrat wie folgt zusammen.

- Herr Thomas Kolb, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in L-6142 Echternach
- Herr Gerhard Hoor, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in L-6142 Junglinster
- Herr Dieter Kolb, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in L-6160 Bourglinster

Die tägliche Geschäftsführung wird ausgeführt durch den Delegierten:

- Herrn Thomas Kolb, Delegierter des Verwaltungsrates und verantwortlich für die tägliche Geschäftsführung.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour HAPPY GREENS BOURGLINSTER S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Signature

Référence de publication: 2008036169/601/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Chartered Finance Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 49.886.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 décembre 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 décembre 2007, que:

1. L'assemblée a pris acte des démissions, avec effet immédiat, des sociétés CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT LTD, FIDUFRANCE GIBRALTAR LTD ET FIDUGROUP HOLDING S.A.H., de leurs mandats d'administrateurs.

2. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Edouard Georges, employé privé, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Ahmed Mechacti, employé privé, né le 3 juillet 1968 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. L'assemblée a pris acte de la démission de la société FID'AUDIT LIMITED de son mandat de Commissaire. Elle a décidé de nommer Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, employée privée, née le 17 avril 1971 à Mont Saint Martin, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, aux fonctions de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

CHARTERED FINANCE CORPORATION S.A.

Georges François / Georges Edouard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008036180/5710/33.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08457. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

EuroRidge Capital Partners CAT 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 103.723.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 février 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de M. Joseph Mayor, de son poste de Gérant de la Société avec effet rétroactif au 3 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme au poste de Gérante de la société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 3 mars 2008:

- Mme Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008035958/587/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01898. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Masterhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.816.

Dans le cadre de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 février 2008 à 09.00 heures au siège, il a été décidé:

- Suite à la démission de Madame Emanuela Corvasce née le 31 octobre 1975 à Barletta (BA), Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, de coopteur, avec effet au 21 février 2008, Monsieur Jonathan Lepage, né le 27 août 1975 à Namur, Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

MASTERHOUSE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008036146/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02757. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

ABBL, Association des Banques et Banquiers, Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg F 352.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008036223/242/12.

(080038257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

American Express Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, rue Muehlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 10.515.

—
Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 30 avril 2007

Il résulte dudit procès-verbal que:

Les mandats de M. Raphael A. Serafino, M. Norman R. Gilchrist, M. Graeme T. Haig et M. Frank Di Maio en tant qu'administrateur ont été renouvelés. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 22 février 2008.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2008036149/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO01081. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

American Express Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, rue Muehlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 10.515.

—
Extrait du conseil d'administration du 29 mars 2007

Il résulte dudit procès-verbal que:

Le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises a été renouvelé. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2008036148/275/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO01076. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Lag International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.026.

—
Extrait de la résolution prise lors du procès-verbal du conseil d'administration du 21 janvier 2008

Monsieur Reno Maurizio Tonelli, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été nommé Président du conseil d'administration.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008036150/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00091. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Atlas Investment Company 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.823.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 5 mars 2008

1. L'actionnaire unique résout d'accepter la démission de chacun de ses directeurs actuels, M. Henry Kelly, M. Bodo Demisch et M. Rolf Meinders qui ont démissionné date d'entrée en vigueur le 29 février 2008.

2. L'actionnaire unique résout de nommer

a. M. Craig Zecca, né le 20 1967 mars à New York, New York, USA, ayant son adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

b. Mme Elke Dosch, née le 31 janvier 1959 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 19, rue de de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

c. M. Alexandre Dumont, né le 27 décembre 1975 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

comme les directeurs de la Société date d'entrée en vigueur le 1^{er} mars 2008 pour une période se terminant à la date de la réunion annuelle générale des actionnaire devant être tenue en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATLAS INVESTMENT COMPANY 4 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008036191/8740/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03018. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Atlas Investment Company 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.818.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 5 mars 2008

1. L'actionnaire unique résout d'accepter la démission de son directeur, Mr. Horst Baumann date d'entrée en vigueur le 31 janvier 2008.

2. L'actionnaire unique résout de nommer Mr. Craig Zecca, né le 20 March 1967 à New York, New York, USA, ayant son adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg comme directeur de la Société date d'entrée en vigueur le 1^{er} mars 2008 pour une période se terminant à la date de la réunion annuelle générale des actionnaire devant être tenue en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATLAS INVESTMENT COMPANY 6 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008036190/8742/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03023. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Atlas Investment Company 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 133.791.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 5 mars 2008

1. L'actionnaire unique résout d'accepter la démission de son directeur, Mr. Horst Baumann date d'entrée en vigueur le 31 janvier 2008.

2. L'actionnaire unique résout de nommer Mr. Craig Zecca, né le 20 March 1967 à New York, New York, USA, ayant son adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg comme directeur de la Société date d'entrée en vigueur le 1^{er} mars 2008 pour une période se terminant à la date de la réunion annuelle générale des actionnaire devant être tenue en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATLAS INVESTMENT COMPANY 5 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008036192/8741/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03020. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

M.A.C.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 73.367.

—
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch/ Alzette, en date du 27 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 167 du 24 février 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Pour la société M.A.C.M S.A.

Signature

Référence de publication: 2008034901/1635/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01521. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Opera Finance Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 113.982.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés tenue au siège social à Luxembourg, le 29 juin 2007 à 10.00 heures

Nomination de H.R.T. REVISION S.A., 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés n° B 51.238, en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée indéterminée, son mandat ayant débuté pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008035926/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07396. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Dewaay Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.318.

Monsieur Franck Sarre réside dorénavant au 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg en lieu et place du 2, boulevard Emmanuel Servais, L-2011 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour DEWAAY GLOBAL

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008035929/526/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00837. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Dewaay Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.318.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2007

- L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la démission de Messieurs Marc De Ruyck, François Klinkemallie, Vincent Vandorpe et de la personne morale PUILAETCO DEWAAY PRIVATE BANKERS de leur poste d'Administrateur.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire nomme Messieurs Franck Sarre, résidant professionnellement à 2, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Olivier De Jamblinne, résidant professionnellement à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, et Amaury De Laet Derache, résidant professionnellement à 46, avenue Hermann Debroux, B-1160 Bruxelles, au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour DEWAAY GLOBAL

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008035934/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08033. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Sotreca, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 26.396.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2007

- L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la démission de Messieurs Marc De Ruyck et François Klinkemallie et de la personne morale PUILAETCO DEWAAY PRIVATE BANKERS de leur poste d'Administrateur.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire nomme Messieurs Franck Sarre, résidant professionnellement à 2, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Olivier De Jamblinne, résidant professionnellement à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, et Amaury De Laet Derache, résidant professionnellement à 46, avenue Hermann Debroux, B-1160 Bruxelles, au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour SOTRECA

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008035939/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Novelis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 19.358.

—
In the year two thousand eight on the twenty ninth of January at 8.30 am.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NOVELIS LUXEMBOURG S.A. (the «Company»), having its registered office at L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen, RCS B, number 19.358, incorporated further to a deed of the notary Tom Metzler, residing then in Dudelange, from April 29, 1982, published in the Mémorial C, number 181 as of July 28, 1982, amended for the last time further to a deed of the notary Joseph Elvinger from December 31, 2004, published in the Mémorial C, number 461 as of May 18, 2005.

The meeting is presided by Ms Catherine Dessoï, «avocat à la cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The meeting elected as scrutineer Ronnen Gaito, «avocat», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appointed as secretary Ms Sévrine Silvestro, «avocat à la cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 66,026 (sixty-six thousand twenty-six) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To amend the object clause in articles 3 of the Company's Articles of Association (the «Articles») with a view of deleting the second paragraph of article 3 and replacing it with the following text: «The Company may take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

2. Miscellaneous.

After having approved the foregoing, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting resolved to amend the Articles of the Company in the following manner:

To delete the second paragraph of Article 3 and replace such paragraph with the following language:

«The Company may take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 1,200.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier à 8.30 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOVELIS LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), avec siège social à L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg, section B, sous le numéro RCS B 19.358, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, alors de résidence à Dudelange, en date du 29 avril 1982, publié au Mémorial C, numéro 181 du 28 juillet 1982, modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 31 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 461 du 18 mai 2005.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Dessoï, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Monsieur le président désigne comme scrutateur, Maître Ronnen Gaito, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'assemblée choisit comme secrétaire Maître Sévrine Silvestro, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée avec les procurations et enregistrée avec l'acte.

II.- Il appaît sur la liste de présence que les 66.026 (soixante-six mille vingt-six) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approuver la modification de l'objet social de l'article 3 des statuts (les «Statuts») en vue de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 3 et de le remplacer par le texte suivant: «La Société peut prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver la modification des statuts de la Société de la manière suivant:

Supprimer le deuxième paragraphe de l'article 3 paragraphe et remplacer le dit paragraphe avec le texte suivant:

«La Société peut prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à EUR 1.200,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Dessoy, R. Gaito, S. Silvestro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, LAC/2008/4499. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008033602/211/133.

(080034855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Anglo Australia Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 111.825.

—
L'associé unique de la société ANGLO AUSTRALIA INVESTMENTS Société à responsabilité limitée, CHARLES II PROPERTIES LIMITED, a changé sa dénomination en ANGLO AMERICAN AUSTRALIA INVESTMENTS LIMITED, avec effet au 30 août 2007.

Le 12 février 2008.

Signature

Gérante

Référence de publication: 2008035919/1115/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00358. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Altradius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 109.295.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration en date du 9 novembre 2007 a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Alessandro Lardi, en date du 14 août 2007, de sa fonction d'Administrateur.

Cooptation au poste d'Administrateur de Monsieur Patrick Bos, maître en droit, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec prise d'effet rétroactive de son mandat au 14 août 2007, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 février 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008035896/7491/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02248. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

M.A.C.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 73.367.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch/ Alzette, en date du 27 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 167 du 24 février 2000. Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.
Pour la société M.A.C.M S.A.
Signature

Référence de publication: 2008034898/1635/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01504. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

WHBC - Finance Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 117.380.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 février 2008.
ARTEFACTO SARL
Signature

Référence de publication: 2008035948/1123/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00536. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080037852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Clentry Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 136.853.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-first day of February.
Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547;

here represented by Mr Oliver Haumann, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on February 14, 2008.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CLENTRY DEVELOPMENT S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- Euro) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the five hundred (500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty euro (1,750.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr. Bart Zech, lawyer, born in Putten (The Netherlands) on September 5, 1969 and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg);
- Mr. Frank Walenta, born in Geneva (Switzerland) on February 2, 1972 and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg);

- Ms. Leonie Marder, lawyer, born in Brussels (Belgium) on June 11, 1981, and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg.

2) The address of the corporation is fixed at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola, Box 3483, Road Town, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de commerce de Tortola sous le numéro 400547; ici représentée par Monsieur Oliver Haumann, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 février 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: CLENTRY DEVELOPMENT S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cinq cents (5010) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre, 1969 et résident à 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg);
- M. Frank Walenta, né à Genève (Suisse) le 2 février, 1972 et résident à 12, rue Léon Thyès, 2636 Luxembourg (Luxembourg),
- Mademoiselle Leonie Marder, juriste, née à Bruxelles (Belgique) le 11 juin 1981, demeurant professionnellement à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Haumann, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, LAC/2008/8099. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008035783/220/285.

(080038377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Jena Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.677.

L'an deux mille huit, le vingt et un février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JENA INVESTMENTS HOLDING S.A. avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.677, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1168 du 8 novembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique Goeres, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

3) Changement de la dénomination sociale en JENA INVESTMENTS S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

4) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, et de transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte;

- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

- de changer la dénomination de la société en JENA INVESTMENTS S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de JENA INVESTMENTS S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide:

- de supprimer l'avant-dernier alinéa de l'article 8, et
- de modifier le 3^{ème} alinéa de l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. (troisième alinéa).** Le conseil d'administration élit en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Goeres, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 février 2008, Relation GRE/2008/948. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 mars 2008

J. Seckler.

Référence de publication: 2008036032/231/80.

(080037980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Centre Comptable S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 50.948.

L'an deux mille huit, le quinze février.

Pardevant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Yves Scharle, comptable, ayant son adresse professionnelle à L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg.

2. La société anonyme FIDACC S.A. ayant son siège social à L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B 50.948, constituée en date du 27 juillet 2007 aux termes d'un acte reçu par Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbrück, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2038 du 20 septembre 2007.

ici représentée par Monsieur Yves Scharle, prénommé, agissant en sa qualité d'administrateur, nommé à cette fonction aux termes de la deuxième résolution prise par l'assemblée générale ayant immédiatement suivi la constitution, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Lesquels comparants, agissant es qualités, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Que suivant convention de cession de parts datée du 13 février 2008, Monsieur Yves Disiviscour, expert-comptable, demeurant à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare, propriétaire de quarante-neuf (49) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune de la société à responsabilité limitée CENTRE COMPTABLE S.à r.l., ayant son siège social à L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 50.948, constituée sous la dénomination de CABINET COMPTABLE ET FISCAL YVES SCHARLE, S.à r.l., aux termes d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 1995, publié au Mémorial C du 4 août 1995, numéro 366 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C du 8 avril 2005, numéro 313, a cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de la prédite convention, quarante-neuf (49) parts sociales à la société anonyme FIDACC S.A., prénommée.

Que suivant l'article 7 des statuts de la société CENTRE COMPTABLE S.à r.l., les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Que pour autant que de besoin, l'assemblée générale extraordinaire du 14 février 2008 a donné son accord à la cession de parts à la société anonyme FIDACC S.A.

Que la prédite convention de cession de parts ainsi que copie du procès-verbal de la prédite assemblée générale extraordinaire, après avoir été signés Ne Varietur par les comparants, et le notaire instrumentale resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

II. Que suite à la prédite cession de parts Monsieur Yves Scharle, prénommé et la société anonyme FIDACC S.A., prénommée, sont les seuls et uniques associés de la société CENTRE COMPTABLE S.à.r.l., préqualifiée.

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la prédite cession de parts, les associés actuels décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.»

Intervention

Monsieur Yves Scharle en sa qualité de gérant unique déclare accepter expressément les prédites cessions de parts au nom et pour compte de la société et dispense les cédants de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Deuxième résolution

Les associés actuels décident de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.»

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, demeure et qualité, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Scharle, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 20 février 2008, MER/2008/341. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mars 2008.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2008036036/243/67.

(080037853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Ares S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.661.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat signé en date du 20 février 2008, que les parts sociales de la société, de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts sociales
Antonio Roma, 29 Sloane Gardens, SW1W 8EB Londres, Grande Bretagne	250 de Classe B
CONTINENTALE S.r.l., Via Marcello Prestinari 15, I-00195 Roma	250 de Classe A
Total	500

Luxembourg, le 25 février 2008.

B. Zech.

Référence de publication: 2008036160/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02334. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Vickin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.135.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 février 2008

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine Boulain et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine Boulain et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme

VICKIN S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008036161/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02658. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

**L2 Special Situations 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. L1 CO (LUX) 10 S.à r.l.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 129.534.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the sole shareholder of L1 CO (LUX) 10 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.534 (the «Company»). The Company has been incorporated on June 20, 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1742 dated August 17, 2007.

There appeared:

L2H SPECIAL SITUATIONS LIMITED, a company incorporated as a private company under the Companies (Jersey) Law 1991, with registered number 98.585, (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by M^e Habiba Boughaba, Attorney-At-Law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the Company's name into L2 SPECIAL SITUATIONS 2 S.à r.l. and subsequent amendment of the Article 1 of the Articles of Association of the Company (the «Articles»);

2. Appointment of Mr. Wolfgang Hahn as new manager of the Company.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the Company's name into L2 SPECIAL SITUATIONS 2 S.à r.l. and resolved to amend and amended article 1 of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

« **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name L2 SPECIAL SITUATIONS 2 S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.»

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr. Wolfgang Hahn, Chief Executive Officer, born on May 25, 1967 at Freistadt (Austria), residing at 21A Bywater Street, London SW3 4XH, United Kingdom, as new manager of the Company for an unlimited period of time, so that the board of managers of the Company is composed as follows:

- Mr Cevdet Caner, director, born in St Polen (Austria) on July 29th, 1973, residing at 2, rue Honore Labande, 98000 Monaco.

- Mr Pierre Schill, director, born in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg) on August 10th, 1957, residing at 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Mr. Wolfgang Hahn, Chief Executive Officer, born on May 25, 1967 at Freistadt (Austria), residing at 21A Bywater Street, London SW3 4XH, United Kingdom.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trentième jour de janvier.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de l'associé unique de L1 CO (LUX) 10 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.534 (la «Société»). La Société a été constituée le 20 juin 2007 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1742 du 17 août 2007.

A comparu:

L2H SPECIAL SITUATIONS LIMITED, une société constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée (private company) selon la Companies (Jersey) Law 1991, inscrite sous le numéro 98.585 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par M^e Habiba Boughaba, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en L2 SPECIAL SITUATIONS 2 S.à r.l et modification subséquente de l'Article 1^{er} des Statuts de la Société (les «Statuts»);

2. Nomination de M. Wolfgang Hahn en tant que nouveau gérant de la Société.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer le nom de la Société en L2 SPECIAL SITUATIONS 2 S.à r.l. et a décidé de modifier l'article 1^{er} des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de L2 SPECIAL SITUATIONS 2 S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Monsieur Wolfgang Hahn, président directeur général (chief executive officer), né le 25 mai 1967 à Freistadt (Autriche), demeurant au 21A Bywater Street, Londres SW3 4XH, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée, de sorte que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Cevdet Caner, administrateur, né à St Polen (Autriche) le 29 juillet 1973, demeurant au 2, rue Honore Labande, 98000 Monaco.

- M. Pierre Schill, administrateur, né à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg) le 10 août 1957, demeurant au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- M. Wolfgang Hahn, président directeur général (chief executive officer), né le 25 mai 1967 à Freistadt (Autriche), demeurant au 21A Bywater Street, Londres SW3 4XH, Royaume-Uni.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: H. Boughaba, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008. Relation: LAC/2008/5617. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008031698/242/100.

(080032766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Paramina Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.775.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-seventh day of February.

Before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Max Mayer, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered under private seal on February 27th, 2008.

Said proxy after having been initialed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached by the present deed.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing,

renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name PARAMINA Sarl.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a Conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving

evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 février 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination PARAMINA Sarl.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008. Relation: LAC/2008/8711. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 6 mars 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008035113/206/307.

(080037075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

Allegrove Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 134.559.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 23 janvier 2008, les 100.000 (cent mille) parts sociales de la Société ont été transférées par PARFISO S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.133, à ELLEGROVE CAPITAL LIMITED une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Barbados, ayant son siège social au 1 Financial Place, Suite 100, Lower Collymore Rock, St Michael, Barbados, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 18.136.

Depuis le 23 janvier 2008, les 100.000 (cent mille) parts sociales d'ALLEGROVE CAPITAL S.à r.l. représentant 100% du capital social de cette société sont détenues par ELLEGROVE CAPITAL LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008035908/7491/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02249. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

ArcelorMittal Flat Carbon Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 2.050.

—
Changement du délégué à la gestion journalière

Lors de sa réunion du 11 décembre 2007, le Conseil d'administration a décidé de déléguer la gestion journalière à Monsieur Christophe Cornier, administrateur, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Patrick Depardon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

C. Cornier / M. Wurth

Administrateur- délégué / Président

Référence de publication: 2008036165/571/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08715. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Rosalia Maritim AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 94.558.

Die Anschrift von Janssens Philippe, ändert wie folgt:

L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl

Was die Vertretungsberechtigung angeht, bleibt alles unverändert.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Amtsblatt (Memorial C) und im Handelsregister.

Wasserbillig, den 31. Dezember 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008036177/680/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.
